

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Christine RIFFAUD.

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-124 : COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – ETUDE DE TRANSFERT DES COMPETENCES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la loi NOTRe promulguée au mois d'août 2015,

Monsieur le Président expose que la loi NOTRe, promulguée au mois d'août 2015, conduit au transfert des compétences eau et assainissement, assainissement pris dans son ensemble, aux communautés de communes au plus tard en 2020.

Monsieur le Président souligne qu'il est impératif qu'une étude, à la fois technique (patrimoine, en matière d'eau et d'assainissement, des communes...) mais aussi juridique, soit menée pour définir les modalités de ces transferts et de l'exercice futur de ces compétences.

Monsieur le Président expose que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été rencontrée et qu'elle est prête à accompagner, financièrement et techniquement, la Communauté de Communes de Noblat dans cette action. Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne sera également un partenaire technique et financier pour cette étude.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Etude	450 000	Agence de l'eau Loire Bretagne (60 %)	270 000
		Département (20 %)	90 000
		Communauté de Communes de Noblat	90 000
TOTAL	450 000	TOTAL	450 000

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

Approuve le plan de financement de cette opération tel que précisé dans le tableau ci-dessus,

Sollicite, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une subvention de 60 % du coût prévisionnel de l'étude soit 270 000 €,

Sollicite, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, une subvention de 20 % du coût prévisionnel de l'étude soit 90 000 €,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions et à la réalisation de cette étude.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 15/12/16
Publié ou notifié
Le : 15/12/16

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

compétences eaux et assainissements - étude de transferts des compétences - approbation du plan de financement et demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 15/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2016

Numéro de l'acte : 2016-124 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20161209-2016-124-DE

Date de décision : 09/12/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes